

CATÉGORIE DE RISQUES	SEMAINES DE GROSSESSE	RECOMMANDATIONS GÉNÉRALES	CLIENTÈLE DE SOINS VISÉES	RECOMMANDATIONS SPÉCIFIQUES
----------------------	-----------------------	---------------------------	---------------------------	-----------------------------

RISQUES ERGONOMIQUES				
Organisation du travail	Tout au long de la grossesse	L'employeur doit appliquer l'article 171 RSST stipulant que, lorsque la durée du travail excède 5 heures, au moins 30 minutes d'arrêt doivent être accordées à la travailleuse pour lui permettre de prendre son repas. L'employeur doit appliquer l'article 78 de la Loi sur les normes du travail du Québec qui stipule qu'un salarié a droit à un repos d'une durée minimale de 32 heures consécutives par semaine de travail. Une semaine de travail correspond à n'importe quelle période de 7 jours consécutifs¹.	Toutes les clientèles	Pas d'horaire de travail 7-7. Maximum de 5 jours de travail sur 7. Assurer un intervalle d'au moins 12 heures entre deux quarts de travail². Pour bénéficier de l'horaire de travail de nuit et celui de soir de jusqu'à minuit pendant la durée de la réaffectation, le médecin traitant doit à l'aide d'un certificat médical attester que l'horaire de travail ne comporte pas de risque pour la grossesse. *L'analyse des études scientifiques ne permet pas de conclure à l'existence d'une association entre un nombre élevé d'heures travaillées par jour et des issues défavorables pour la grossesse. Les experts ne retiennent pas un horaire maximal par jour à ne pas dépasser lorsque l'horaire de travail maximal par semaine est respecté dès le début de la grossesse. Ex : Possibilité de garder un horaire de 12h jusqu'à la 24^e semaine de grossesse si les autres recommandations sont respectées
	Jusqu'à 23 6/7 semaines	Horaire de travail entre <u>6h00 et minuit</u> (Travail de jour et de soir). Limiter la période de travail à 40 heures par semaine.		
	Dès 24 0/7 semaines	Horaire de travail entre <u>6h00 et 21h00</u>. Période de travail : 35 heures par semaine (les pauses³ et le dîner ne sont pas des périodes de travail).		
Position debout prolongée	Jusqu'à 23 6/7 semaines	Limiter la durée de travail en station debout à un maximum de 6 heures par jour	Toutes les clientèles	Le reste du temps travaillé doit être en position assise et avoir la possibilité de se lever selon ses besoins

¹ « **Jour de repos** » conventions collectives APTS-FIQ-CSN-SCFP-CSQ. (Repos de 2 jours complets par semaine, consécutifs si possible, un jour de repos = 24 heures) a préséance sur la recommandation émise (repos d'une durée minimale de 32 heures consécutives par semaine de travail)

² « **Intervalle minimum** » conventions collectives APTS-FIQ-CSN-SCFP-CSQ (intervalle de 16 heures) a préséance sur la recommandation émise (intervalle de 12 heures).

³ « **Période de repos** » conventions collectives APTS-FIQ-CSN-SCFP-CSQ. La salariée a droit à 2 périodes de repos de 15 minutes par journée de travail (journée de travail de 7h, 7h15, 7h30 et 7h45)

CATÉGORIE DE RISQUES	SEMAINES DE GROSSESSE	RECOMMANDATIONS GÉNÉRALES	CLIENTÈLE DE SOINS VISÉES	RECOMMANDATIONS SPÉCIFIQUES
Position debout prolongée	Dès 24 0/7 semaines	Limiter la durée de travail en station debout à un maximum de 4 heures par jour	Toutes les clientèles	Le reste du temps travaillé doit être en position assise et avoir la possibilité de se lever selon ses besoins
	Tout au long de la grossesse	Autoriser une période assise de 15 minutes après chaque période de 2 heures debout en continu ou de 10 minutes après chaque heure debout.		D'autres modalités peuvent adoptées selon les contraintes de la tâche ou selon le jugement du médecin traitant. Le poste de travail doit avoir un siège confortable et ergonomique qui est ajustable : vidéo pour voir l'ajustement au lien suivant : https://portailrh.chudequebec.ca/banque?bcUuid=ivvjnfkypgh
Postures contraignantes	Dès 20 0/7 semaines	Éviter les mouvements suivants lorsqu'ils totalisent un cumulatif de plus de deux heures par jour : • Flexion du tronc de plus de 30 degrés, • Position accroupie (ou à genoux), • Élévation des bras au-dessus des épaules. Toutefois, ces mouvements ne représentent pas de danger s'ils sont de courte durée et exécutés de façon occasionnelle.	Toutes les clientèles	Il revient au médecin de vérifier si ces mouvements génèrent de la fatigue ou douleur et d'émettre les recommandations complémentaires et limitations qui s'imposent en fonction de l'évolution de la grossesse.
Durée, rythme et charge de travail	Tout au long de la grossesse	Ajuster la charge globale de travail pour permettre à la travailleuse de travailler sans charge excessive afin d'éviter les situations de cumul de fatigue. Cette charge doit être modifiée en fonction du nombre d'heures travaillées qui a pu être réduit pour suivre la recommandation sur l'organisation du travail ou celle sur la station debout. De plus, attention au cumul de tâches résultant des remplacements lors des heures de repas, lors de débordements de la clientèle, etc. Éliminer toute intervention en situation d'urgence	Toutes les clientèles	Selon la situation de grossesse de chaque employée, il revient au gestionnaire d'ajuster les tâches, le nombre d'heures de travail ainsi que le nombre de semaines pour la réaffectation. AUCUN temps supplémentaire. La charge de travail peut être appréciée par le médecin et ce dernier peut émettre de nouvelles recommandations. * En cas de complications chez un de ses patients, établir un plan de remplacement avant chaque quart de travail afin que l'employée puisse être relevée rapidement de ses fonctions. En tout temps, ce plan doit être prévu et connu de tous.

CATÉGORIE DE RISQUES	SEMAINES DE GROSSESSE	RECOMMANDATIONS GÉNÉRALES	CLIENTÈLE DE SOINS VISÉES	RECOMMANDATIONS SPÉCIFIQUES
Soulèvement transport et manipulation de charges lourdes	Tout au long de la grossesse	Ne peut effectuer la mobilisation de bénéficiaires (transfert, déplacement, aide à la marche, etc.) Éliminer tout soulèvement de charges de 15 kg (33 lb) ou plus. Pour les poids de 10 à 15 kg, il faut éliminer la fréquence à un maximum de 10 fois par quart de travail. Éviter les activités qui exigent un effort physique important ou une dépense énergétique élevée.	Toutes les clientèles	Mobilisation des civières : Peut effectuer le déplacement occasionnel de civières sur de courtes distances (à l'intérieur de la salle ou de la chambre). Doit être aidée ou remplacée si cette tâche est trop exigeante pour l'employée (usager de poids élevé, travailleuse de petite stature, civière peu maniable, etc.) Privilégier les déplacements de civières à deux travailleurs.
RISQUES BIOLOGIQUES				
En tout temps : HYGIÈNE DES MAINS et port de gants lors de contact avec des liquides biologiques (sang, sécrétions, urine, etc.) Lorsque requis, porter les EPI recommandés : port de gants, masque, jaquette, lunettes, visière, etc.				
Risques biologiques	Tout au long de la grossesse	Éliminer les contacts rapprochés⁴ avec la clientèle connue ou suspectée contagieuse : tuberculose, méningocoque, SAG, influenza, varicelle, coqueluche, etc. Les rencontres fortuites (ex : dans un corridor) ne sont pas considérées à risque. Un triage rapide de la clientèle fait par une autre personne est recommandé (AIC, agente administrative, etc.)	Toutes les clientèles	En cas d'éclosion⁵, le port du masque en tout temps est recommandé. Lorsque le masque ne peut pas être portée (ex : repas), une barrière physique ou la distanciation de 2 mètres avec les collègues qui fréquentent l'unité en éclosion est recommandée. Triage de la clientèle, au besoin utiliser un questionnaire sur les symptômes de maladies infectieuses. (<i>Document disponible sur le portail RH</i>) Peut prendre soin d'un patient: • Isolement CONTACT des bactéries multi résistantes (ex : SARM) • Isolement CONTACT RENFORCÉ pour Clostridium difficile ou E.Coli lorsqu'il y a retour des selles normales. • Avec diagnostic de pneumonie d'aspiration sans surinfection.

⁴ « **Contact rapproché** » : contact direct, en face à face, à moins de 2 mètres de la personne, lors d'un soin (ex : prendre les signes vitaux) ou d'une discussion (la discussion permet de recueillir plusieurs informations).

⁵ « **Éclosion** » : comme défini par la présence d'au moins deux cas avec un lien épidémiologique dans son environnement immédiat de travail (département, unité)

CATÉGORIE DE RISQUES	SEMAINES DE GROSSESSE	RECOMMANDATIONS GÉNÉRALES	CLIENTÈLE DE SOINS VISÉES	RECOMMANDATIONS SPÉCIFIQUES
Risques biologiques	Tout au long de la grossesse	Éliminer les contacts physiques⁶ avec la clientèle présentant une infection active au CMV ainsi qu'avec les immunodéprimés. Éviter tout contact avec des microorganismes potentiellement pathogènes. Des manipulations peuvent être acceptables si effectuer en absence d'objets souillés piquants ou coupants et de matériel cassant	Toutes les clientèles	Néphrologie et greffe rénale, ne pas donner de soins aux greffés rénaux en raison du risque de transmission du CMV Si le laboratoire est à aire ouverte, que les activités à risque de générer des bio aérosols ne sont pas toutes faites sous enceinte de sécurité biologique et que le laboratoire n'est pas muni d'un système de ventilation directionnel, la travailleuse doit être réaffectée à l'extérieur du laboratoire en raison du risque non contrôlé de contamination par bio aérosols. Peut travailler dans un environnement non contaminé par des bio aérosols.
		Pédiatrie Éliminer tout contact avec la clientèle pédiatrique jusqu'à 17 ans à moins que la condition immunitaire le permette. (voir autres recommandations pour néonatalogie et pouponnière) Cytomégalovirus - Éliminer les contacts physiques⁶ avec la clientèle pédiatrique présentant une infection active au CMV ainsi qu'avec les immunodéprimés; - Pas de contact entre les muqueuses (la bouche, les yeux et le nez) de la travailleuse et les liquides biologiques des enfants de moins de 60 mois (5 ans)	Bébé et enfant jusqu'à 17 ans	Vérification obligatoire de la condition immunitaire. Une sérologie doit être demandée par le médecin traitant ou l'infirmière SST au besoin : • Varicelle si n'a pas fait la maladie ou n'a pas reçu les vaccins. • Rubéole, si n'est pas vaccinée ou n'a pas la preuve écrite d'avoir reçu le vaccin. Si un cas de rubéole survient dans un de ces milieux, l'employée devra être retirée dudit milieu, <u>qu'elle soit immunisée ou non</u>, jusqu'à 21 jours après le dernier cas déclaré. • Parvovirus (5^e maladie) doit avoir une preuve de la présence d'anticorps- IgG par un résultat sanguin. Dans l'attente des résultats <u>OU</u> lors de sérologie négative, aucun contact avec la clientèle pédiatrique. Le contact est permis lorsque l'employée est protégée contre les trois maladies. Enfants de moins de 5 ans, déterminer les tâches sans contact avec les urines et la salive qui sont transmetteurs du CMV.

⁶ « Contact physique »: contact direct, implique un contact peau à peau par exemple lors d'une poignée de main, lors d'activités de soins comportant un contact physique (laver un usager, l'aider à se mobiliser, toucher une plaie ou un site d'insertion de cathéter, etc.)

CATÉGORIE DE RISQUES	SEMAINES DE GROSSESSE	RECOMMANDATIONS GÉNÉRALES	CLIENTÈLE DE SOINS VISÉES	RECOMMANDATIONS SPÉCIFIQUES
Risques biologiques	Tout au long de la grossesse	Néonatalogie, Pouponnière Cytomégalovirus - Pas de contact entre les muqueuses (la bouche, les yeux et le nez) de la travailleuse et les liquides biologiques des bébés. Transmission possible du CMV à partir de la naissance à moins que le BB soit prélevé et qu'il y a confirmation négative de CMV. ** Consulté le document explicatif concernant le CMV (déposé sur le portail RH) Éliminer les tâches où il y a contact avec l'urine et la salive qui sont transmetteurs du CMV. Ex : Aspiration des sécrétions naso-pharyngées, changement de couches, etc.	Prématuré Naissance Bébé	Néonatalogie et pouponnière du CHUL Éliminer les soins aux bébés ayant séjourné hors de l'unité néonatale et pouponnière (ex : bébés ayant séjourné à domicile), aux bébés ayant eu des contacts avec la fratrie et aux bébés connus ou suspectés contagieux.
			Naissance Bébé	Pouponnière de HSFA Vérification de la condition immunitaire : • Parvovirus (5 ^e maladie) doit avoir une preuve de la présence d'anticorps- IgG par un résultat sanguin. Dans l'attente du résultat OU si sérologie négative, éliminer les soins aux bébés connus ou suspectés contagieux ainsi qu'aux bébés ayant eu des contacts avec la fratrie (à la pouponnière ou au domicile) et ayant cumulé quatre jours ou plus depuis ce contact.
		Éliminer la manipulation d'aiguilles souillées et d'objets coupants ou cassants contaminés par le sang ou susceptibles de l'être. Éliminer la prestation de ponctions ou d'injections IV, IM, SC	Toutes les clientèles	L'utilisation d'un dispositif rétractable pour prélèvements capillaires est acceptée ainsi que les injections sous-cutanées et la vaccination IM en situation non urgente auprès d'une clientèle calme et collaboratrice
RISQUES CHIMIQUES				
Activités respiratoires	Tout au long de la grossesse	Éliminer l'exposition à toutes substances chimiques potentiellement nocives pour la grossesse, ainsi que la préparation et l'administration de tout médicament dont la manipulation peut générer des aérosols ou des poussières	Toutes les clientèles	Au besoin, valider auprès de la santé publique l'information des substances utilisées dans les fiches toxicologiques ou signalétiques. Les systèmes de ventilation utilisés doivent être conforme avec le contrôle des risques associés aux produits chimiques.

CATÉGORIE DE RISQUES	SEMAINES DE GROSSESSE	RECOMMANDATIONS GÉNÉRALES	CLIENTÈLE DE SOINS VISÉES	RECOMMANDATIONS SPÉCIFIQUES
Activités respiratoires	Tout au long de la grossesse	Éliminer l'exposition aux aérosols produits à l'occasion des traitements d'inhalothérapie et aux gaz spéciaux Éliminer la manipulation de produits de nettoyage contenant des solvants de type organique (ex acétone, toluène) des alcools etc. Ne pas être exposée à l'oxyde d'éthylène Les produits à base d'acide ou d'alcali ne sont pas considérés comme nocifs pour l'embryon ou le fœtus, les précautions usuelles doivent être respectées pour la manipulation de ces produits.	Toutes les clientèles	Les tests de broncho provocation à la méthacholine peuvent être réalisés en suivant les recommandations émises par l'INSPQ, la méthode de soins et les pratiques de base. Au CHUL, avec l'équipement utilisé, des mesures supplémentaires doivent être prises : L'employée non asthmatique et qui n'a jamais présenté de symptômes d'asthme peut réaliser les tests. L'affectation sera cessée si elle présente une respiration sifflante lors des tests de broncho provocation. Pas de réaffectation en présence d'un système de stérilisation à l'oxyde d'éthylène
Médicaments Cytotoxiques_G1 (classe G1)	Tout au long de la grossesse	Éliminer la manipulation des médicaments Cytotoxiques_G1 (préparation et administration) Éliminer les soins directs aux patients par contact physique et la manipulation du matériel contaminé par les liquides corporels (sang, urine, fèces, autres) de ces patients	Toutes les clientèles	Le temps d'excrétion est variable d'un produit à l'autre, voir l'information dans le « Guide de prévention, manipulation sécuritaire des médicaments dangereux » de l'ASSTSAS : http://asstsas.qc.ca/sites/default/files/publications/documents/Guides_Broch_Depl/GP65-medicaments_dangereux06-2021.pdf Pas de réaffectation en hémato-oncologie
Médicaments Dangereux Précaution_G2 et Précaution grossesse/allaitement_G3 (classes G2 et G3)	Tout au long de la grossesse	Éliminer les manipulations générant des aérosols ou particules suivantes: ✓ Couper ou écraser un comprimé ✓ Ouvrir une capsule ✓ Soutirer un médicament /injectable ou liquide oral d'une fiole ou d'une bouteille.	Toutes les clientèles	Il est permis, avec l'équipement de protection individuelle (EPI) requis, d'administrer un médicament G2 ou G3 Exemple : ✓ Comprimé entier administré avec gants ✓ Médicament liquide en seringue oral administré avec gants et jaquette ✓ Administration d'un médicament injectable déjà préparé (seringue SC préparée avec aiguille, sac préparé avec tubulure en place, ...) avec gants et jaquette

CATÉGORIE DE RISQUES	SEMAINES DE GROSSESSE	RECOMMANDATIONS GÉNÉRALES	CLIENTÈLE DE SOINS VISÉES	RECOMMANDATIONS SPÉCIFIQUES
RISQUES PHYSIQUES				
Rayons X	Tout au long de la grossesse	Pas d'exposition aux rayons X Éliminer les soins et les interventions auprès du patient (contention manuelle, positionnement, etc.) lors de la prise de radiographie (appareil fixe ou mobile). Pour les appareils mobiles, il est recommandé (santé Canada) d'être à une distance d'au moins trois mètres du tube radiogène et hors de la trajectoire du faisceau de rayon X.	Toutes les clientèles	Peut travailler à la console derrière le blindage et avoir le contrôle de la mise en marche de l'appareil Peut travailler à l'appareil d'ostéodensitométrie. Doit porter un dosimètre et des lectures régulières ne doivent pas dépasser la dose cumulative de 1mSv Pas de réaffectation dans la salle de fluoroscopie Ciné-déglutition: Peut travailler à la console blindée qui est à l'extérieur de la salle où les rayons-x sont effectués. Cette zone, ne présente aucune exposition aux rayons rx comme la salle voisine ou le corridor. Il est toutefois essentiel de ne pas aller du côté à risque de rayons x. Rester derrière la vitre protectrice.
Chaleur (contraintes thermiques)	Tout au long de la grossesse	Éviter le travail en ambiance chaude, en deçà de 38 degrés selon l'indice Humidex Les déplacements dans des endroits à plus basse température (congélateur, réfrigérateur) doivent être ponctuels et de courte durée	Toutes les clientèles	Pas d'affectation à proximité d'une source de chaleur radiante (ex : four) Utiliser des vêtements appropriés (ex : manteau) pour les endroits à basse température
Radiations ionisantes	Tout au long de la grossesse	Éliminer la manipulation de substances radioactives (incluant les sources scellées) par la travailleuse et éviter qu'elle ne soit située à proximité de ces produits (à l'exception des substances qui sont dans un contenant blindé conforme) <u>Doses thérapeutiques</u> : Éliminer toute tâche auprès de patients confinés en isolement après avoir reçu des doses thérapeutiques d'isotopes radioactifs.	Oncologie	Des lectures régulières doivent permettre de ne pas dépasser la dose cumulative de 1 mSv au niveau de l'abdomen pour toute la durée de la grossesse. Le patient qui reçoit un traitement de produits radioactifs en externe doit rester isolé à la maison durant une période précise. Il peut se présenter à l'urgence et il est tenu de renseigner le personnel immédiatement s'il est en traitement (Ex : comprimé d'iode radioactif pour le traitement de la glande thyroïde) Curiethérapie : Ne pas donner des soins au patient qui a un implant pour traitement. Lorsque le traitement est terminé et l'implant enlevé, le patient n'émet pas de radiation.

CATÉGORIE DE RISQUES	SEMAINES DE GROSSESSE	RECOMMANDATIONS GÉNÉRALES	CLIENTÈLE DE SOINS VISÉES	RECOMMANDATIONS SPÉCIFIQUES
Radiations ionisantes	Tout au long de la grossesse	À moins d’avis contraire du responsable en radioprotection, lorsque le patient n’est plus en isolement, ce risque n’est pas retenu		Radiothérapie à l’iode-131 et au Luthécium-177 : Ne pas entrer dans la chambre et manipuler les liquides biologiques d’un patient qui reçoit un traitement à l’iode-131 ou Luthécium-177.
		<u>Doses diagnostiques</u> : Pour les soins et services aux patients ayant subi un examen en médecine nucléaire et ayant reçu des doses diagnostiques d’isotopes radioactifs (injection de Technécium 99m – soufre colloïdal ou autres) ce risque n’est pas retenu. Appliquer les pratiques de base en tout temps	Toutes les clientèles	Peut s’occuper d’un patient qui a eu un mibi. Le risque lors de l’administration de produits radioactifs (injection de Technécium 99m – soufre colloïdal ou autres) par la technicienne en imagerie médicale est toujours retenu. HYGIÈNE DES MAINS ET port de gants lors de contact avec des liquides biologiques (sang, sécrétions, urine, etc.)
RISQUES PSYCHOSOCIAUX				
Agression – violence (coups)	Tout au long de la grossesse	Éliminer les contacts de proximité avec la clientèle identifiée à risque de présenter un comportement imprévisible ou agressif pouvant entraîner une agression physique (acte direct qui porte atteinte à l’intégrité physique, ex. : porter un coup à l’abdomen, entraîner une chute, etc.) Éliminer tout effort physique pour le contrôle ou le maintien physique lors de crise.	Toutes les clientèles	Évaluer, sur une base continue, la clientèle identifiée à risque de présenter un comportement imprévisible ou agressif (risque d’agression physique)
RISQUES ACCIDENTS ET À LA SÉCURITÉ				

CATÉGORIE DE RISQUES	SEMAINES DE GROSSESSE	RECOMMANDATIONS GÉNÉRALES	CLIENTÈLE DE SOINS VISÉES	RECOMMANDATIONS SPÉCIFIQUES
Déplacements	Tout au long de la grossesse	Éliminer les déplacements en ambulances, transport adapté, etc. Éliminer les déplacements en automobile dans le cadre du travail. Ceci s'applique à la fois pour l'employée qui conduit un véhicule ainsi que pour celle qui est transportée à titre de passager	Toutes les clientèles	Un usage non planifié de la voiture ou taxi, peut-être effectué sur une courte distance, dans des conditions routières et climatiques optimales
Facteurs d'accidents – chutes	Dès 12 0/7 semaines	Éviter les situations à risque de chute (aide aux déplacements, etc.) Éliminer l'utilisation d'escabeaux et d'échelles dont la hauteur excède 4 pi (1.2m) avec ou sans charge dans les mains. Éliminer les déplacements sur les planchers glissants lorsque mouillés ou souillés (présence d'eau et/ou aliments au sol) à l'intérieur.	Toutes les clientèles	Maintenir les aires de travail et les zones de circulation propres, sèches et dégagées afin de ne pas nuire à la circulation et/ou provoquer une chute Pour les hauteurs inférieures à 4 pi , la travailleuse doit avoir en tout temps une main libre
Facteurs d'accidents - chutes	Dès 12 0/7 semaines		Toutes les clientèles	Pas de réaffectation dans la cuisine et la laverie et autres endroits où on ne peut assurer des planchers secs. Il est à noter que toutes les voies d'accès ainsi que tous les passages et les postes de travail de l'établissement doivent demeurer sécuritaires conformément au RSST. Également, il est recommandé de mettre en place les mesures sécuritaires de prévention identifiées sur le site de la CNESST: https://www.cnesst.gouv.gc.ca/fr/prevention-securite/identifier-corriger-risques/liste-informations-prevention/chute-meme-niveau
	Dès 20 0/7 semaines	Éliminer l'utilisation, d'escabeaux, d'échelles ou de tabourets dont la hauteur excède 2 pi (0.6 m) avec ou sans charge dans les mains.	Toutes les clientèles	Pour les hauteurs inférieures 2 pi , la travailleuse doit avoir en tout temps une main libre.